



MINISTÈRE DE LA CULTURE

FICHE DE POSTE

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)

N° BIEP DE DIFFUSION (en cas de republication) :

Intitulé du poste (F/H):

Chef.fe du département des disciplines vocales (f/h)

Catégorie statutaire :

Domaine(s) Fonctionnel(s) : éducation et formation tout au long de la vie.

Emploi(s) Type :

Adresse administrative et géographique de l'affectation :

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris
209 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris

Créé en 1795, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris est un établissement public français de transmission des arts musicaux et chorégraphiques de tout premier plan. En outre, on y dispense un enseignement de haut niveau dans les disciplines théoriques (musicologie, choréologie) et techniques (métiers du son) qui s'y rattachent. Ses nombreux partenariats internationaux et la renommée de ses professeurs et anciens élèves le positionnent parmi les plus attractifs au monde.

Le Conservatoire s'inscrit dans son temps grâce à une politique ambitieuse de création, de recherche et d'ouverture aux publics à travers une riche programmation de concerts, spectacles de danse, conférences, cours publics et colloques gratuits et ouverts à tous. Le Conservatoire trouve ainsi naturellement sa place aux côtés de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris et ses nombreux orchestres résidents, de la grande Halle de la Villette et du Centre national de la danse où création, interprétation, recherche et transmission se mêlent pour constituer un ensemble unique en Europe.

Le département des disciplines vocales compte parmi les huit départements Musique regroupés au sein de la direction des études musicales et de la recherche et a pour mission d'enseigner le chant, y compris en pratiques scéniques et collectives, l'accompagnement vocal et la direction de chant. Ses activités pédagogiques donnent lieu à des représentations publiques auxquelles s'ajoutent les concours et examens. Il accueille environ 70 élèves en premier, deuxième et troisième cycles supérieurs, encadrés par 60 enseignants environ.

Missions et activités principales :

La.Le chef.fe du département assure les missions suivantes :

1) Organise les cursus et leur bon déroulement

Elle.Il met en œuvre les cursus figurant dans le règlement des études de l'établissement. Elle.Il vérifie la faisabilité des contenus dans le cadre des budgets ou des volumes horaires d'enseignement disponibles. Elle.Il propose à la direction les créations ou modifications de cursus qu'elle.il estime opportunes.

Elle.Il anime une réflexion d'amélioration continue et propose des évolutions stratégiques en concertation avec la direction, le corps enseignant, les élèves et le monde professionnel.

A ce titre, elle.il met en place et anime un Conseil de perfectionnement et procède à une évaluation des enseignements. Elle.il met également en place et analyse, en collaboration avec l'Observatoire des métiers, des formations et de l'insertion professionnelle, des indicateurs concernant le recrutement des élèves et l'insertion professionnelle.

Elle.Il veille au suivi des élèves, en liaison avec les enseignant.es en ce qui concerne leur progression et leur orientation, avec le.la secrétaire de département et le.la chargé.e de scolarité en ce qui concerne la vie scolaire, notamment l'assiduité. Elle.Il valide les projets d'échanges ou de mises en situation professionnelle présentés par les étudiant.es.

En liaison avec le service des affaires scolaires et le service intérieur, elle.il veille au bon déroulement des épreuves des concours d'entrée et des examens de contrôle et de fin d'études. Elle.Il propose à la direction la nomination des jurys et la commande des sujets d'examens.

Elle.Il propose au comité de programmation les productions destinées à l'apprentissage de la scène relevant de son département, en définit le programme, la nomenclature et la distribution et le cas échéant, propose le nom d'artistes associé.es ; elle.il en assure le suivi artistique et pédagogique, en liaison avec le service de production et apprentissage de la scène qui assure le suivi technique et le contrôle d'assiduité.

Elle.Il propose à la direction, en liaison avec la direction des études musicales et le service production apprentissage de la scène, un programme de master-classes complémentaire des formations dispensées par les enseignant.es du Conservatoire.

Elle.il contribue au rayonnement du département sur le plan national et international afin de faciliter le recrutement de candidat.es et d'enseignant.es au plus haut niveau et aux profils diversifiés.

2) Anime une équipe administrative et pédagogique et la vie du département

Elle.Il anime la vie pédagogique du département, notamment par le moyen de réunions de coordination de l'équipe pédagogique. Elle.il facilite la cohérence entre les approches particulières des enseignants et le projet pédagogique de l'établissement. Elle.il développe les actions conjointes avec la direction des études musicales et de la recherche, la direction des études chorégraphiques et les autres départements de l'établissement et favorise le partage d'expérience et le transfert de compétence. Elle.il organise le dialogue avec les élèves et leurs représentant.es au sein du département.

Elle.Il participe à la gestion du personnel enseignant et encourage notamment la formation continue en étudiant avec le service des ressources humaines et du dialogue social les meilleures options.

A ce titre, s'agissant des professeurs, elle.il siège dans les commissions de recrutement ; Elle.il propose à la directrice les noms des professeur.es associé.es et, en concertation avec les professeur.es concerné.es, le nom des assistant.es et des accompagnateur.trices dont elle.il souhaite le recrutement. Elle.il propose à la direction une répartition des services entre les enseignant.es, en liaison avec le service des ressources humaines et du dialogue social.

Elle.Il vérifie le respect des règles d'assiduité et de déontologie propres au corps enseignant. Elle.il émet un avis préalable sur les demandes d'autorisations annuelles de cumul présentées par les enseignant.es de son département.

Elle.Il assure l'encadrement d'un.e secrétaire de département et d'un.e chargé.e de scolarité : veille à la bonne organisation et au bon fonctionnement du département ; veille à l'information du.de la secrétaire de département et du.de la chargée de scolarité, à l'accompagnement dans ~~son~~ leur évolution professionnelle et procède à l'entretien professionnel annuel.

Elle.Il assure le pilotage et le suivi du déploiement du schéma numérique dans son département.

Elle.Il suit le budget lié aux intervenant.es ponctuel.les, jurys en lien avec le service des ressources humaines et du dialogue social (bureau des personnels enseignants) et transmet à ce dernier les éléments permettant de mettre en œuvre la rémunération des intervenant.es.

3) participe aux projets transversaux de l'établissement

Elle.Il siège aux différentes instances de l'établissement (notamment au Conseil Pédagogique à l'invitation de la directrice et aux comités d'attributions de bourses et d'aides privées) ainsi qu'à toutes les réunions impliquant les chef.fes de département.

Elle.il contribue à l'élaboration du projet d'établissement et à sa mise en œuvre et est force de proposition sur l'ensemble des enjeux transversaux de l'établissement.

Elle.Il propose aux services transversaux compétents les mesures ou moyens qu'elle.il estime nécessaire au bon déroulement des cours ou de la scolarité.

Elle met en œuvre les partenariats locaux, nationaux et internationaux coordonnés à l'échelle de l'établissement et contribue à la politique de recherche en lien avec le directeur des études musicales et de la recherche.

Compétences principales mises en œuvre : (cotés sur 4 niveaux initié – pratique – maîtrise - expert)

Compétences professionnelles :

capacités :

- de réflexion : expert
- d'analyse : expert
- de synthèse : expert
- de rédaction : maîtrise

Connaissances requises :

- connaître l'enseignement supérieur de la musique
- connaître l'environnement professionnel du chant

Savoir-faire

- connaître de façon approfondie les différents enseignements dispensés au sein du département ;
- diriger, animer un cursus d'enseignement musical de haut niveau ;
- être force de proposition sur le plan de l'organisation, afin d'améliorer les enseignements ;
- avoir une capacité de projection ;
- être capable de conduire le changement ;
- faire preuve d'esprit de synthèse et de qualités organisationnelles

Savoir-être (compétences comportementales)

- encadrer et animer une équipe ;
- posséder le sens du contact, du dialogue et de l'écoute.

Environnement professionnel :

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

***Liaisons hiérarchiques :** la direction du conservatoire*

***Liaisons fonctionnelles :** la.le chef.fe de département travaille en lien de proximité avec le directeur des études musicales et de la recherche et est en relation avec l'ensemble des services et départements du Conservatoire.*

« Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement ».

Perspectives d'évolution :

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

ce poste demande une disponibilité horaire forte en périodes d'examens

Profil du candidat recherché (le cas échéant)

Qui contacter ? Pour tout renseignement contacter Monsieur Frédéric Sallet chef du service des ressources humaines et du dialogue social fsallet@cnsmdp.fr

Envoi des candidatures : Le dossier de candidature (CV+ lettre de motivation) est à adresser à l'adresse recrutement@cnsmdp.fr en copie à Monsieur Frédéric Sallet et en indiquant en objet le poste pour lequel

vous nous écrivez. Les candidatures sont à envoyer au plus tard le 02 octobre 2020.

- **une copie de votre dossier de candidature** (lettre de motivation et CV), visé par votre hiérarchie, par courrier à la sous-direction des métiers et des carrières 182 rue Saint Honoré, 75033 Paris cedex 1). Dans toute correspondance à la sous-direction des métiers et des carrières la mention de son corps (adjoint administratif, technicien des services culturels, ...) ou de son recrutement en qualité de contractuel, **est obligatoire**.

Modalités de recrutement

Les candidatures seront examinées collégialement par au moins 2 personnes formées au processus de recrutement

Date de mise à jour de la fiche de poste : septembre 2020